

Résolution 1.8

REMERCIEMENTS AU PAYS HOTE

La Conférence des Parties à la Convention sur
la conservation des espèces migratrices
appartenant à la faune sauvage,

Ayant tenu sa première session à Bonn du 21 au 26 octobre 1985, à l'invitation du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne,

Ayant adopté à cette session diverses résolutions et décisions visant à l'application de la Convention,

1. Exprime sa reconnaissance au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, d'avoir accueilli la Conférence et d'avoir mis à la disposition de la Conférence les locaux et les moyens nécessaires à la réunion;
2. Tient à exprimer au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, au Ministre fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts et aux autorités de la ville de Bonn ses remerciements sincères pour la généreuse hospitalité avec laquelle ils ont accueilli les participants et pour l'efficacité des services qu'ils ont mis à leur disposition.